

La fermeture des maisons de tolérance à Nancy

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 371

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

savent pas ce que c'est que la guerre. Et ceux-là, ce sont des enfants!

Mais les gens qui, l'ayant vue, ne veulent pas revoir la guerre, souhaitent, sans ambition excessive, une limitation progressive des armements, sachant que cette limitation par elle-même, si réduite soit-elle, constituerait déjà une atténuation du risque. De nos jours, on ne fait plus la guerre avec de petits moyens. Les guerres sont des guerres de masses, de nations, avec une tendance à ne plus même distinguer les belligérants des non belligérants, et à chercher dès le début des procédés d'écrasement total. Restreindre les moyens d'action, c'est déjà rendre la guerre plus difficile, et c'est surtout rendre possible les sanctions collectives consignées dans le Pacte. Enfin, c'est rassurer les populations.

GEORGES SCHELLE,
professeur à l'Université de Genève et à
l'Institut des Hautes Etudes Internationales.
(A suivre.)

Nos Prud'femmes

Elections genevoises du 30 janvier 1932

Quand ces lignes seront sous les yeux de nos lectrices, l'ère des inscriptions sera close, et l'heure du scrutin proche. La première partie de la campagne menée par les Sociétés féminines sera donc terminée, soit celle qui a eu trait à la propagande auprès des futures électrices, pour les engager à s'inscrire ainsi que le veut la loi.

Et certainement cette propagande n'a pas été très facile à mener, vu la difficulté d'atteindre la masse des 53,000 femmes, qui, aux termes de notre loi genevoise, possèdent actuellement le droit de vote pour ces élections, en attendant de l'avoir en matière municipale ou politique. Car, alors que pour les électeurs masculins, il existe un fichier électoral qu'il est facile de consulter, pour nous, il n'y a rien. Néant. Nous sommes certes cataloguées dans les statistiques et les recensements, enregistrées à l'état civil, mais éparpillées dans ces bureaux, sans existence politique déterminée, et notre fichier, à nous, électrices, c'est nous qui, par nos inscriptions de ces dernières semaines, avons commencé à le constituer. Impossible donc de mener campagne comme le font nos concitoyens, et force nous a été de recourir à d'autres moyens pour amener les électrices à s'inscrire.

Un appui précieux nous a été donné, disons-le immédiatement, par les Sociétés féminines. La plupart de celles auxquelles nous avons fait appel ont répété cet appel à leurs membres, mieux même, ont pratiqué l'inscription collective, soit recueilli des demandes écrites d'inscriptions qu'elles ont transmises en nombre aux bureaux compétents. La propagande personnelle est venue doubler cet effort, et d'amie à parente, de maison à maison, de classe en magasin, de séances en réunions, on a parlé des prud'femmes et de la prochaine votation; de leur côté, enfin, et parallèlement à notre effort, les Associations professionnelles, syndicats, organisations diverses, ont agi auprès de leurs membres, si directement intéressés à l'activité de ces tribunaux. Mais combien encore sont restées en dehors de toute atteinte! — ceci d'autant plus,

il faut le dire carrément, que ces élections ne présentent pas un caractère palpitant, et qu'incomparablement nombreux sont encore ceux et celles, même dans les milieux officiels, qui ignorent tout des prud'hommes comme des prud'femmes! C'est pour atteindre cette masse inatteignable qu'ont été apposées des affiches dans des magasins, dans des bureaux de placement, distribué des papillons partout où cela a été possible, toutes les bonnes volontés, toutes les possibilités de propagande étant de requête pour cette tâche.

Et maintenant que la liste des femmes électrices est close à Genève pour quatre ans (sera-t-elle dressée avant 1936 pour des élections municipales ou cantonales auxquelles nous prendrons part?...), comment allons-nous voter? Le Comité d'action féminin s'est immédiatement, et dès sa constitution, préoccupé de présenter des candidates aux suffrages des électrices — et, espérons-le, des électeurs équitables, — et a accompli de nombreuses démarches suivant un plan déterminé. En effet, certains groupes comprenant les professions dans lesquelles les femmes ne sont pour ainsi dire pas représentées ont été laissés de côté — et tel est le cas du groupe III (professions du bâtiment), du groupe IV (travailleurs du bois et tapissiers, dans lequel n'entrent que quelques femmes court-poinnières). Dans d'autres groupes, les femmes sont surtout nombreuses du côté ouvrier, comme par exemple le groupe I (horlogerie), le groupe II (bijouterie), et très peu représentées du côté patronal; dans d'autres encore, alors que les femmes ouvrières et employées sont groupées dans des organisations professionnelles, les femmes patronnes n'ont aucun lien du même ordre entre elles (comme par exemple dans les groupes VI (habillement), VII (alimentation), VIII (arts graphiques), IX (transports et jardinages), et X (commerce)). C'est pourquoi le Comité d'action, renonçant à présenter des candidates du côté ouvrier dans ces groupes, s'est adressé avec une parfaite impartialité aux organisations ouvrières, de gauche comme de droite, aux rouges comme aux jaunes, pour leur demander, non seulement de porter des candidates, mais encore de lui en communiquer la liste, afin qu'il puisse à son tour la remettre au choix des électrices; et s'il a pris en main la présentation de candidates patronales seulement dans ces mêmes groupes, c'est uniquement en raison de l'absence de toute organisation. Pour le groupe XI, alors, (professions libérales, professions non classées dans les autres groupes, et « sans profession ») le Comité présente des candidates pour les deux fractions patronale et ouvrière, à défaut d'organisation quelconque qui puisse le faire. Enfin, en ce qui concerne le groupe XII, dont relèvent toutes les électrices domiciliées dans les communes rurales, et dans lequel les différends portent essentiellement sur des questions de travail agricole peu connues des femmes, le Comité d'action a renoncé à présenter des candidates, préfé-

1 Une de nos candidates, domiciliée dans une grande commune suburbaine, désirant obtenir quelques renseignements sur ces élections, est allée les demander à la mairie de cette commune, où on l'a promené de bureau en bureau pour lui répondre enfin qu'on ne savait absolument pas de quoi il s'agissait!

rant concentrer son action plutôt que de l'éparpiller, et se borna à recommander aux électrices de voter pour les candidats masculins qui lui agréeront le mieux, faisant ainsi de la sorte également un apprentissage de la vie politique.

On peut se rendre compte par ce qui précède du gros effort qu'a représenté cette campagne électorale, effort qui n'est certes pas terminé, puisqu'au moment où ces lignes sont écrites s'engagent des pourparlers avec les organisateurs masculins pour leur demander, dans un désir d'entente et de coopération, de faire figurer en bonne place les noms des candidates féminines sur leurs listes, — en bonne place, puisque ce sont toujours les derniers noms de la liste qui tombent! Si la réponse est affirmative, tant mieux; si elle ne l'est pas — et l'on nous dit qu'il existe une si douce tradition de réélire toujours et à perpétuité les mêmes juges prud'hommes, qu'il est bien possible qu'il soit estimé trop cruel d'y renoncer en faveur des nouvelles venues, — eh bien! nous courrons notre chance, et présenterons nous-mêmes nos candidates aux électrices. Inutile de dire que doré et déjà, nous relevons les noms de celles-ci au fur et à mesure de leur inscription, afin de pouvoir leur envoyer en temps utile une liste des candidates de leur groupe, et des indications générales qui ne seront peut-être pas superflues sur la façon de voter.

De toutes façons le résultat de ces élections ne peut manquer d'être intéressant, et nous l'attendons avec curiosité. Et puis, il faut le dire dans un journal comme celui-ci: l'expérience de cette campagne électorale est amusante et l'intérêt manifesté réconfortant. Il y a beaucoup plus de femmes suffragistes à Genève que nous ne le pensions. Ou plus exactement, il y a beaucoup de femmes qui, du moment qu'elles possèdent un droit, tiennent à en faire usage, même si elles ne l'ont pas revendiqué auparavant. Et c'est là ce dont il faudra se souvenir.

E. Gd.

Liste de femmes candidates présentées par le Comité d'Action

Groupe VI (professions de l'habillement):

Mme M. Dupont, couturière, juge patronne
Mme A. Wiegand, » » »

Groupe VII (professions de l'alimentation):

Mme Falk-Vairant, coiffeuse, juge patronne
Mme E. Perez, maîtresse de pension, »
Mlle Marie Muller, pharmacienne, »

Groupe VIII (arts graphiques):

Mme J. Sugnet, imprimeuse, juge patronne
Mme L. Prior, libraire, » »

Groupe X (commerce):

Mme Fath, négociante, juge patronne
Mme G. Ricard, employée, juge ouvrière,
présentée en commun avec l'Association
des commes.

Groupe XI (professions libérales, maîtresses de maison, ménagères, etc.):

Mme Schaufelberger, rentière, juge patronne
Mme E. Lambossy, médecin-dentiste, »
Mme J. Grandjean, maîtresse de maison, »
Mme H. Chenevard-de Morsier, »
Mlle P. Soldini, institutrice, juge ouvrière
Mme A. Bonvin, » »
Mme L. Berner, femme de ménage, »

La fermeture des maisons de tolérance à Nancy

Après Colmar, Strasbourg, Mulhouse, Grenoble et quelques autres villes françaises encore, voici Nancy, qui, par un arrêté de son maire, a décidé la fermeture des maisons de tolérance. Nous reproduisons ci-après deux alinéas des considérants de cet arrêté en raison de la netteté de ces déclarations:

Attendu que les maisons de tolérance sont une cause permanente de démoralisation pour la jeunesse;

Attendu que ces maisons et les autres établissements accessibles au public dans lesquels se pratique la prostitution favorisent le proxénétisme et la traite des femmes; que les femmes qui y habitent ou les fréquentent sont vouées fatalement à la plus basse débauche et à l'alcoolisme;

Le maire de la ville de Nancy arrête:
Toutes les maisons de débauche sont interdites sur le territoire de la ville de Nancy.

Il est inutile de dire que les Sociétés féminines nancéennes et la Ligue de moralité publique ont chaudement soutenu cette disposition qui fait honneur au maire, et tiennent tête à la campagne déchaînée par les tenanciers, et à laquelle participent malheureusement un certain nombre de médecins... au nom de « l'hygiène publique »! Hélas! n'a-t-il pas été prouvé que l'un d'eux perdait, du fait de la fermeture de ces maisons, plusieurs dizaines de milliers de francs par an!

Cinématographie et Radiodiffusion

Conférence du Conseil international des Femmes

Nous sommes bien en retard pour entretenir nos lecteurs de cette Conférence, qui a eu lieu à Rome, du 5 au 9 octobre dernier, sous les auspices de l'Institut International du Cinématographe Educatif de la S.d.N., dont le directeur de l'Institut, M. de Feo, prit une part active à l'organisation de la Conférence et contribua grandement à son succès. Quinze pays avaient envoyé des délégués, soit l'Allemagne, la Chine, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Perse, la Roumanie, la Suède et la Suisse; et la Société des Nations et le Bureau International du Travail s'étaient également fait représenter. La Conférence était présidée par Mme Dreyfus-Barney, l'active présidente de la Commission du Cinéma du C.I.F.

L'ordre du jour comprenait l'étude des 8 questions suivantes:

1) Les salles. — 2) Les appareils, les films, les filmathèques. — 3) Les différents emplois du cinématographe. — 4) Taxe sur les spectacles. — 5) Censure. — 6) Effet moral sur les individus. — 7) Mesures à prendre pour mieux employer le cinéma en vue de l'éducation individuelle et du rapprochement des peuples. — 8) La radiodiffusion.

De l'étude de la première question, introduite par Mme Coromila (Grèce), il est ressorti que de grands progrès ont été faits en ce qui concerne la surveillance des salles et leur hygiène. La sécurité du public est en général assurée au mieux; mais, malgré de pressantes recommandations, l'usage des films inflammables n'est

Publications reçues

Week-end

« Wochenende » und was man dazu braucht. 71 Bilder eingeleitet und erläutert von Dr. Adolf Behne. Schaubücher 26, — Orell-Füssli Verlag, Zürich. Prix: Fr. 3.

Joli petit livre présentant des vues et des plans de toutes les façons imaginables de créer l'oasis où passer le week-end, les heures bénies des samedis et des dimanches ensoleillés: tentes dressées à l'orée des bois ou sur les grèves chaudes, humbles maisonnettes sous les pommiers fleuris, roulottes remorquées par des autos reluisantes, cuisines en plein air, chambrettes bien amusantes avec leurs couchettes superposées et leurs échelles pour grimper aux lits d'en haut, leur batterie de cuisine dans une armoire, et leur niche où on se débarbouille; ou bien chambres plus grandes et confortables, aux fauteuils de rotin aux divans encombrés de coussins, aux cotons multicolores servant de nappes et de rideaux, ayant même lavabo à eau courante et minuscule salle de bains.

Etes-vous riche? A vous la maison roulante, aussi ingénieusement aménagée que la cabine de luxe d'un grand paquebot, entraînée par l'auto ou juchée sur la barque plate. Votre porte-monnaie est-il dégarni? Filez alors le long des sentiers, accompagné du chant des oiseaux et de la crécelle des sauterelles; gagnez la toute petite maison sans confort excessif, mais si reposant et si gaie, où vous vivrez vos heures de loisir. Que le soleil teinte l'épiderme au jus de tabac, ou que la pluie emplisse les coupes des



Cliché obligeamment prêté par la Maison Orell-Füssli (Zurich).

La roulotte automobile qui facilite l'envol dans la campagne quand vient le "week-end", ne pourrait-elle pas être parfois aussi utilisée pour la propagande suffragiste de village en village, et de ferme en ferme?...